

ENGAGEMENT 6 – ACHATS RESPONSABLES

Objectif N+4	1 politique d'achats responsables opérationnelle sur l'ensemble des familles d'achats stratégiques			
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Trajectoire proposée	Rédaction de la politique Déploiement test sur 1 famille d'achat stratégique	Déploiement sur 35 % des familles d'achats stratégiques	Déploiement sur 65 % des familles d'achats stratégiques	Déploiement à l'ensemble des familles d'achats stratégique

Cet engagement implique la mise en place d'une démarche d'achats responsables qui répond aux objectifs de la Charte, aux engagements écoresponsables de l'organisateur et aux grilles de recommandations les plus à jour. Il est une déclinaison de votre politique d'écoresponsabilité dans votre façon d'acheter.

En effet, cette démarche, par « l'analyse des besoins réalisée en amont, fournit une opportunité de changer vos pratiques, de mieux dialoguer en interne entre directions et en externe avec vos fournisseurs et d'ouvrir ainsi le champ des possibles » (ADEME) : éco-conception de produits intégrant les principes de l'économie circulaire, matières premières alternatives aux énergies fossiles, impact carbone, emploi de personnes éloignées de l'emploi, innovation.

Pour ce faire, il est nécessaire de définir une politique d'achats responsables (cohérente avec votre politique d'écoresponsabilité et les objectifs de la Charte) mise en oeuvre au travers de :

- une analyse des achats et la définition de vos achats stratégiques ;
- l'insertion dans le cahier des charges des consultations des exigences ambitieuses et réalistes en matière d'achats responsables ;
- la proposition, dans les consultations et lorsque cela est possible, des critères d'évaluation des fournisseurs environnementaux et sociaux adaptés à la nature de l'achat ;
- l'établissement pour chaque famille d'achats stratégiques d'un questionnaire d'analyse (basé sur les critères définis préalablement) qui vous servira à comparer les réponses de vos fournisseurs en tenant compte d'une logique de cycle de vie et de coût global (santé financière, qualité de l'offre, critères d'écoresponsabilité et objectifs de la charte...) dans vos processus achats ;
- le contrôle et le suivi des engagements des fournisseurs avant, pendant et après l'événement (réalité du service fourni sur les critères d'écoresponsabilité). Pour faciliter le suivi, nous vous conseillons la mise en place d'indicateurs lisibles et réalistes dès la sélection du fournisseur.

Pour la bonne mise en oeuvre de cet engagement, il est conseillé de former aux achats responsables les personnes en charge d'acheter et, pour les autres collaborateurs de l'événement (permanents, intérimaires, intermittents, volontaires, bénévoles, etc.), de mettre en place des actions de sensibilisation aux achats responsables.

Pour définir vos critères d'écoresponsabilité, il est possible de s'appuyer sur la boîte à outils de l'Ademe, les cahiers d'impacts de la plateforme ESS2024, ainsi que sur des exemples de stratégie responsable des achats (ex : Paris 2024).

Pour prendre en compte les contraintes de calendrier contractuel liant les organisations à certains prestataires, les objectifs annuels intermédiaires de cet engagement peuvent être modulés si l'objectif à année 4 est maintenu.

Les achats auprès du secteur de l'ESS (non limité aux entreprises bénéficiant de l'agrément ESUS) et du secteur du handicap sont à développer au travers d'initiatives spécifiques, afin d'améliorer votre performance sociale et environnementale et d'assurer un meilleur ancrage dans l'écosystème local.

L'insertion par l'activité économique (IAE) et l'économie sociale et solidaire (ESS) sont des leviers majeurs à mobiliser et valoriser, dans la mesure où elles créent des emplois non délocalisables et produisent du lien social (en application de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire).

Cet engagement invite l'organisateur à mesurer et à développer son rayonnement économique et social sur le territoire de l'événement considéré.

Il s'agit de développer les 3 priorités suivantes :

1. Développer le recours à l'ESS et/ou aux TPE/PME par :

- le fléchage, lorsque cela est possible, des marchés passés pour l'organisation de l'événement vers des TPE/PME et/ou des organisations issues de l'Économie Sociale et Solidaire

- l'incitation auprès des grandes entreprises à s'appuyer sur des TPE/PME et/ou des structures de l'ESS dans leurs réponses aux appels d'offres, à travers la formation de groupement par exemple.

2. Concourir à l'insertion professionnelle des personnes les plus fragiles et des publics éloignés de l'emploi et lutter contre le travail précaire :

- en favorisant la mise en œuvre d'actions d'insertion avant, pendant et après les événements à destination de personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi ou présentant des fragilités. Un taux d'insertion minimum de 10 % pourra être envisagé (10 % des heures nécessaires à la réalisation de la prestation consacrés à l'insertion). La mise en place de ce type de dispositif doit être pertinente et réalisable au regard de la nature du marché et les recrutements et/ou mises à disposition doivent être en lien avec l'événement.

- en intégrant dans les clauses de marché une clause de vigilance relative au pourcentage de personnes recrutées en insertion puis obtenant un emploi durable dans le cadre des marchés passés au terme de la période d'insertion, permettant ainsi de favoriser l'accès à un emploi durable pour les personnes en insertion

3. Favoriser le recours au secteur du handicap :

soit directement lorsque cela est possible (par exemple à travers un marché réservé), soit indirectement en incitant les grandes entreprises à faire appel aux acteurs de ce secteur (Entreprise Adaptée - EA, Établissements et Services d'Aide par le Travail - ESAT, Travailleur Indépendant Handicapé - TIH) dans leurs réponses aux appels d'offres (à travers notamment la formation de groupement en co-traitance ou sous-traitance).

L'engagement n°6 est par nature transverse. Il contribuera ainsi à l'atteinte de plusieurs autres engagements de la Charte (notamment les 1,2,3,5 et 11).

Contribution aux ODD :

